

Braccio, Nadia

De: Bernard Poirier [poiriernoni@gmail.com]
Envoyé: 20 janvier 2014 11:04
À: Greffe
Objet: À verser aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 ph. 2.

à l'attention de Madame Louise Pelletier

Après avoir envoyé 3 lettres enregistrées à Hydro-Québec exprimant ma volonté de ne pas avoir de compteurs intelligents, j'ai reçu un appel d'un employé de Hydro me disant que je ne pouvais pas garder mon compteurs mécaniques et que je devais accepter qu'il soit remplacé par un compteur non-communicant.

Je lui ai demandé si un compteur non communicant émettait des radio fréquences.

Il m'a affirmé que non.

Je lui ai demandé comment la relève s'effectuait

Il m'a dit qu'un releveur passait en camion et effectuait la relève de son camion

J'ai dit s'il fait la relève de son camion le compteur doit émettre des radiofréquences

Il a dit que les radiofréquences des compteurs non communicant sont telles basses qu'elles sont considérées non existantes

Je lui ai dit que ma question du début n'était pas de savoir le montant de radiofréquences mais de savoir si le compteurs non communicant émettaient de radiofréquences.

Cette conversation a duré plus de quinze minutes parce que l'employé ne répondait pas à mes questions mais me donnait des réponses classiques qui ne veulent rien dire.

Voilà le genre de harcèlement que j'ai dû subir et par chance j'étais informé sur les compteurs autrement j'aurais accepté ses réponses comme étant véridiques .

Malgré toutes mes lettres et mes refus téléphoniques, un employé c'est présenté à ma demeure pour changer le compteur, je n'étais pas là. Mon épouse m'appelé et j'ai du répéter à plusieurs fois de me pas toucher à mon compteur, il insistait pour dire que c'était obligatoire de le changer. J'ai du me fâcher et lui dire de partir de ma propriété. Ce qu'il a fait.

--

Bernard Poirier

Consultant indépendant Morinda

tél: 450.651.3365 ou 1-800-726-4545

Site internet: mymorinda.com/poirier

courriel: poiriernoni@gmail.com